

# SIVVB



**Syndicat Intercommunal  
du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) retrace l'exécution du budget de l'exercice 2022. Le compte administratif 2022 est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Public.

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Code SIREN	251 302 303
Année de Création	2005
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z – Administration publique générale
Nombre de commune	14
Population 2021	123 024
Contribution totale des membres 2022	70 065 €
Contribution par habitant 2022	0,57 €

## La section de fonctionnement

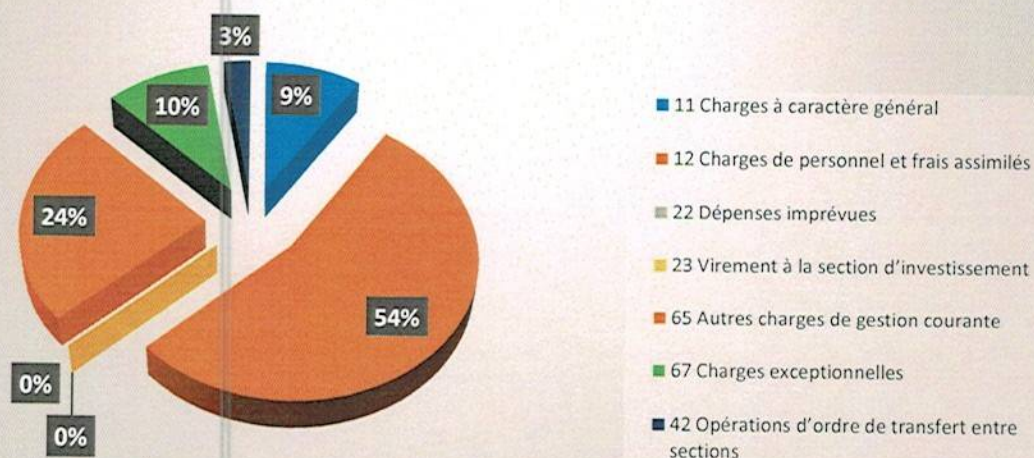
### Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 73 086,06 suivant la répartition comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
11	Charges à caractère général	9 260,00 €	6 710,82 €	72 %
12	Charges de personnel et frais assimilés	41 700,00 €	39 344,35 €	94 %
22	Dépenses imprévues	4 093,00 €	0,00 €	0 %
23	Virement à la section d'investissement	14 989,90 €	0,00 €	0 %
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00 €	17 875,13 €	95 %
67	Charges exceptionnelles	7 331,00 €	7 331,00 €	100 %
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 824,76 €	1 824,76 €	100 %
	<b>Total – dépenses de fonctionnement</b>	<b>97 998,66 €</b>	<b>73 086,06 €</b>	<b>75 %</b>

Le tableau présente le fait que la réduction des dépenses au prévisionnel 2022 à un peu trop resserré les marges de manœuvre et l'exercice budgétaire s'est parfois trouvé contraint en dépenses alors que les recettes étaient présentes.

### Dépenses de fonctionnement - CA 2022 :



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe l'ensemble des charges fixes, frais administratifs et frais de mission qui se rapportent au fonctionnement du Syndicat.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » regroupe la rémunération du personnel et les charges y afférents, les impôts, taxes et versements assimilés.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » regroupe les contributions obligatoires, les indemnités et cotisations des élus.

Le chapitre 042 concernent les dotations aux amortissements sur le matériel bureautique et informatique, ainsi que l'amortissement de la station de St Gabriel.

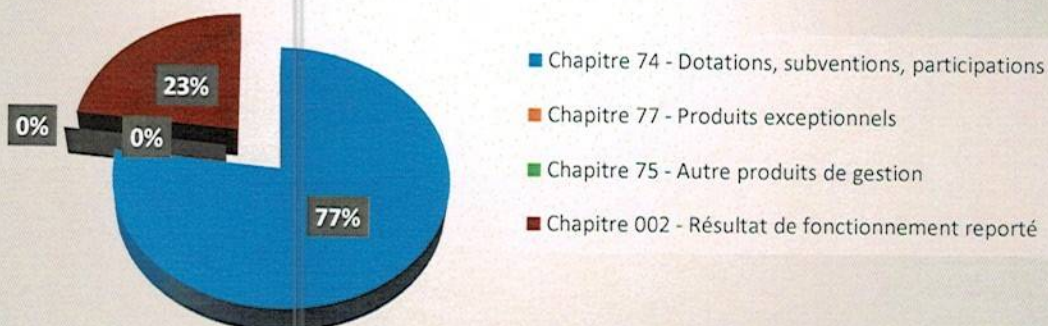
### Les recettes de fonctionnement

Le conseil syndical a décidé dans sa séance du 22 février 2022 d'augmenter de 5 % le montant total de la contribution des collectivités membres du Syndicat, savoir 67 335 €, inchangée depuis 2015. Une mise à jour des données de calcul, savoir les taux d'imposition 4 taxes ainsi que la charge en population a également été prise en compte. Lors de l'assemblée du 5 juillet 2023, l'entrée d'Aureille a porté modification de la clé de répartition des contributions.

A la demande de plusieurs communes, une note paraîtra prochainement précisant les modalités de calcul de la participation des communes au fonctionnement et du forfait de contribution générale.

Chapitre	Libellé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
002	Résultat de fonct ònnement reporté	22 316,66 €	22 316,66 €	100 %
74	Dotat òns, subvent òns, part ÷ipat òns	74 666,00 €	74 665,50 €	100 %
75	Autres produits de gest òn	0,00 €	1,20 €	100 %
77	Produits except ònnels	1 016,00 €	0,00 €	0 %
	<b>Total – recet es de fonct ònnement</b>	<b>97 998,66 €</b>	<b>96 983,36 €</b>	<b>100 %</b>

### Recettes de fonctionnement - CA 2022 :



Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève donc à 96 985,97 € dont pour l'essentiel : 74 665 € de participation des collectivités et municipalités membres du Syndicat. L'amortissement au 77 n'a pas été pris en charge cette année par le comptable public.

### Le résultat de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement	74 669,31 €
Dépenses de fonctionnement	73 086,06 €
Résultat brut de fonctionnement 2022	<b>1 583,25 €</b>

Résultat brut de fonctionnement 2022	1 583,25 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	22 613,66 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2022</b>	<b>23 899,91 €</b>

---

### La section d'investissement

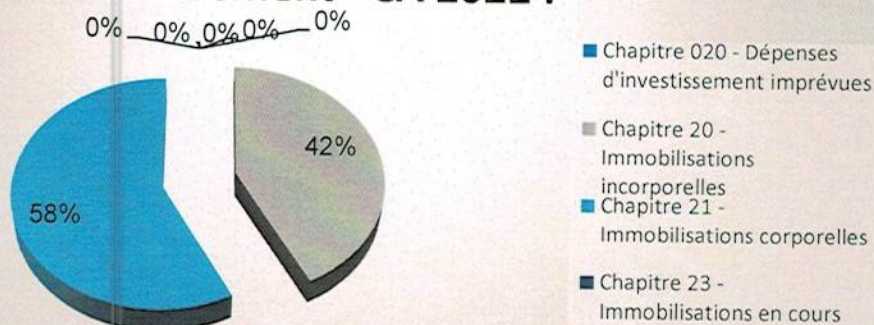
---

#### Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 12 736,60 € relativement au marché de maîtrise d'œuvre et d'études du projet de réalisation d'un ouvrage de régulation sur le Vigueirat à SEDG, ainsi qu'à l'achat de la moto électrique.

Chapitre	Libellé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
020	Dépenses d'investissement imprévues	4 500,00	0,00	0 %
20	Immobilisations incorporelles	181 976,50	5 406,60	3 %
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	7 330,00	92 %
23	Immobilisations en cours	429 153,80	0,00	0 %
40	Opérations d'ordre entre sections	1 016,00	0,00	0 %
41	Opérations patrimoniales	128 171,70	0,00	0 %
	<b>Total – dépenses d'investissement</b>	<b>752 818,00</b>	<b>12 736,60</b>	<b>2 %</b>

### Dépenses d'investissement - CA 2022 :

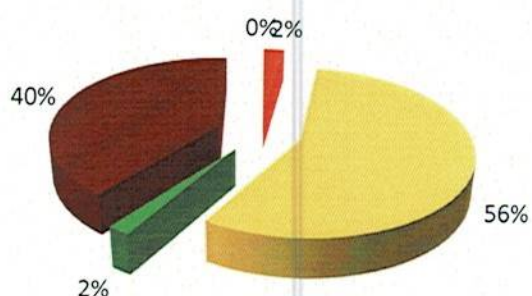


## Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 81 328,75 € dont 50 835,70 € d'opérations d'ordre et 17288,20 € de recettes dites financières (FCTVA).

Chapitre	Libellé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	32 328,30 €	32 328,30 €	100 %
021	Virement de la section de fonctionnement	14 989,90 €	0,00 €	0 %
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 824,76 €	1 824,76 €	100 %
41	Opérations patrimoniales	128 171,70 €	0,00 €	0 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 672,19 €	45 673,19 €	100 %
13	Subventions d'investissement reçues	529 832,15 €	1 502,50 €	0 %
	<b>Total – dépenses d'investissement</b>	<b>752 819,00</b>	<b>81 328,75</b>	<b>3,00</b>

### Recettes d'investissement - CA 2022 :



- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre section
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues
- Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement

### Le résultat d'investissement 2021

Recettes d'investissement	36 263,85 €
Dépenses d'investissement	- 19 159,20 €
Résultat d'investissement reporté 2022	+ 32 327,30 €
Résultat global d'investissement 2022	<b>68 592,15 €</b>

### Les restes à réaliser de la section d'investissement

Au résultat global 2021, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement afin de déterminer le résultat final.

Recettes d'investissement – Restes à réaliser	607 223,70 €
Dépenses d'investissement – Restes à réaliser	528 329,65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	- 78 894,05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	- 78 894,05 €
Résultat global d'investissement 2021	68 592,15 €
<b>Résultat brut d'investissement 2021</b>	<b>- 10 301,90 €</b>

### Affectation des résultats 2021

Résultat brut de fonctionnement 2021 <b>A</b>	1 583.25 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021 <b>B</b>	22 613.66 €
<b>Résultat global de fonctionnement 2021 C = A + B</b>	<b>23 899.91 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2021 D :</b>	
Besoin de financement (D 001) ou Excédent de financement (R 001)	<b>68 592.15 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 E :</b>	
Besoin de financement ou Excédent de financement	78 894.05 € 0.00 €
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>10 301.90 €</b>
<b>Affectation du résultat (R1068) en investissement</b> <i>au minimum, couverture du besoin en financement F</i>	<b>10 301.90 €</b>
<b>Report de Fonctionnement R002 (C-F)</b>	<b>13 598.01 €</b>

Fait à Mas Blanc des Alpilles, le 18 mars 2021

Le Président,  
Laurent GESLIN

